

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssécuritaires.ca

Volume 12 • Numéro 4 • Le 28 avril 2021

Une supplémentation vitaminique peut s'avérer nécessaire avec la prise à long terme de certains médicaments

La prise de certains médicaments pendant plusieurs années peut diminuer la quantité de certaines vitamines dans le corps. En connaissant ces effets secondaires à long terme, l'on peut prévenir de futurs problèmes de santé par des mesures appropriées.

Médicamentssécuritaires.ca a reçu un rapport faisant état d'une personne atteinte désormais d'ostéoporose sévère (une affection qui affaiblit les os) après avoir pris le phénobarbital, un anticonvulsivant pendant plus de 30 ans. L'utilisation à long terme de ce médicament modifie la façon dont le corps utilise la vitamine D. Sans cette vitamine, le corps ne peut pas absorber le calcium, essentiel à la santé et à la solidité des os. Ignorant l'effet secondaire à long terme du phénobarbital, cette personne n'a donc pas pris de supplément de vitamine D ni de calcium. Par conséquent, elle s'est exposée à un risque accru d'ostéoporose et de fracture osseuse.

Pour réduire le risque de problèmes de santé causés par une insuffisance de vitamines ou de minéraux, Médicamentssécuritaires.ca offre ces conseils aux personnes qui prennent des médicaments à long terme :

- Demandez à votre pharmacien ou à votre prestataire de soins de santé de vous indiquer les effets secondaires à long terme de chacun de vos médicaments.
- Si vous savez qu'un de vos médicaments peut réduire la quantité d'une vitamine ou d'un minéral dans votre corps, discutez-en avec votre prestataire de soins de santé pour savoir quel supplément vous devriez prendre.
- Demandez à votre prestataire de soins de santé si l'on doit vous faire des prises de sang régulièrement pour détecter précocement de possibles effets secondaires.



Les bulletins de Médicamentssécuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.